

SASA INDUSTRIE

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance

Au capital de **6.873.450** Euros

Siège social : 59360 Le Cateau

R.C.S. **Cambrai 987 757 214**

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE
ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE
(Articles L. 225-68 de Code de Commerce)**

Conformément aux dispositions de l'article 117 de la loi de sécurité financière, codifié dans le Code de Commerce à l'article L. 225-68, l'objet de ce rapport est de rendre compte :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice clos le 31/12/2005 (première partie),
- ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société (deuxième partie).

I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La société applique certaines des recommandations du rapport consolidé AFEP-MEDEF sur le gouvernement d'entreprise adaptées à sa taille et à la structure de son actionnariat.

1.1 Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance comprend trois (3) membres nommés pour 6 ans :

- Le président, Monsieur Roger Messio, 63 ans,
- Monsieur Roland PLATEAU, 71 ans,
- Monsieur Jean-Jacques SEMLANGNE, 63 ans.

Messieurs Plateau et Semlangne peuvent être considérés comme « indépendants » au sens du rapport consolidé AFEP-MEDEF.

1.2 Rôle et fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance, en application des dispositions légales en vigueur et plus spécialement de celles de l'article L.225-68 alinéa 1 du Code de Commerce exerce un contrôle permanent de la gestion du Directoire.

Au cours de l'exercice 2005, le Conseil de Surveillance s'est réuni régulièrement.

Les principaux thèmes portés à l'ordre du jour sont les suivants :

- Examen de l'activité de la société et ses filiales ;
- Examen des comptes de l'exercice 2004 (comptes sociaux et comptes consolidés) et des comptes consolidés sur la situation intermédiaire au 30 juin 2005 ;
- Examen de la résiliation du bail avec la Société BODSON INDUSTRIE S.A.S. et convention d'entreposage sur le site de Montigny-en-Cambrésis ;
- Examen et présentation du bail précaire entre la Société SASA S.A.S et BODSON INDUSTRIE S.A.S. ;
- Conditions des opérations de trésorerie au sein du Groupe ;
- Répartition des jetons de présence ;
- Examen et analyse des diverses conventions ;
- Examen des événements significatifs du 1^{er} semestre 2005 et de l'exercice 2004.

Le Conseil de Surveillance se réunit habituellement sur simple convocation par courrier au siège social de la société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance ont été établis à l'issue de chaque réunion et communiqués rapidement aux membres du Conseil.

II. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

2.1 Préambule

Pour l'établissement de son rapport, le Président du Conseil de Surveillance de la holding financière SASA INDUSTRIE s'est appuyé sur la connaissance des procédures de contrôle interne de son Groupe qu'il a avec le Directoire. Pour les filiales dont il assure la Présidence, il est parfaitement informé du dispositif de contrôle existant et a un contact direct régulier avec les différents responsables opérationnels. Pour les autres sociétés, il s'est rapproché de leur Président.

2.2 Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne n'est pas une fonction, mais un ensemble de dispositifs qui ont pour objet :

- D'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- D'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

2.3 Limites inhérentes au contrôle interne

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Ainsi, les systèmes comptables et de contrôle interne ne donnent pas à la direction la certitude que les objectifs fixés sont atteints, et ce en raison des limites inhérentes au fonctionnement de tout système. Ces limites sont notamment les suivantes:

- le coût d'un contrôle interne ne doit pas excéder les avantages escomptés de ce contrôle ;
- la plupart des contrôles internes portent sur des opérations répétitives et non sur des opérations non récurrentes ;
- le risque d'erreur humaine due à la charge de travail, à la négligence, à la distraction, aux erreurs de jugement ou à la mauvaise compréhension des instructions ne peut être totalement éliminé ;
- la possibilité d'échapper aux contrôles internes par la collusion d'un membre de la direction ou d'un employé avec d'autres personnes internes ou externes à l'entité ;
- l'éventualité qu'une personne chargée de réaliser un contrôle interne abuse de ses prérogatives, par exemple un membre de la direction passant outre le contrôle ;
- la possibilité que les procédures ne soient plus adaptées en raison de l'évolution de la situation, et donc que les procédures ne soient plus appliquées.

2.4 Description synthétique des procédures de contrôle mises en place

2.4.1 Les acteurs du contrôle interne

SASA INDUSTRIE, n'étant qu'une holding financière, c'est la direction et les principaux opérationnels de chaque société du Groupe qui ont en charge le dispositif de contrôle interne de leur société et ont mis en place des organisations, des procédures et des contrôles. Pour les filiales étrangères, un suivi tout particulier est mis en œuvre par leurs sociétés mère françaises; il englobe :

- des éléments de reporting mensuel,
- des réunions périodiques avec les responsables locaux pour faire le point sur leur activité,
- des délégations de pouvoir pour les filiales significatives.

Deux contrôleurs de gestion sont en charge du suivi de l'activité et élaborent des tableaux de bord sur une base mensuelle.

Du fait de sa structure, la société se fait assister par plusieurs experts extérieurs à l'entreprise, garants à la fois de l'expertise et de l'indépendance indispensable à la maîtrise des risques :

- Un expert comptable en charge :
 - de la révision des comptes semestriels et annuels de la société SASA,
 - de l'établissement des obligations fiscales et sociales de la société,
- Des experts juridiques et avocats pour la prévention et gestion des contentieux,
- Des prestataires informatiques pour la maintenance et le développement des systèmes d'information.

Enfin, les Commissaires aux Comptes, qui certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle des états financiers en fin d'exercice à l'attention des actionnaires, peuvent émettre, dans le cadre de l'audit des comptes, des avis et recommandations sur le contrôle interne, qui font l'objet d'un suivi.

2.4.2 Organisation générale des procédures de contrôle interne

L'organisation générale de contrôle interne du Groupe est principalement basée sur :

- l'implication quotidienne des responsables de département et des présidents de chaque société,
- l'existence de valeurs et d'un code d'éthique informel partagé par l'ensemble du personnel,
- des délégations de signature bancaires limitées,
- une séparation des tâches une séparation des tâches entre les fonctions d'autorisation, de contrôle, d'enregistrement et de paiement, dans la limite de l'effectif de chaque société.

Au plan de la sécurité des biens et des personnes, notre société a souscrit des contrats d'assurance tant pour elle-même que pour le Groupe qui couvrent la responsabilité civile découlant de l'activité, les bâtiments, les marchandises transportées, les pertes d'exploitation, les déplacements de personnel et la responsabilité civile des mandataires sociaux. Ces contrats sont revus périodiquement avec les courtiers d'assurance du Groupe.

2.4.3 Gestion des risques

Outre les risques de marché exposés dans le rapport de gestion, les principaux risques suivants ont été identifiés et font l'objet d'un suivi régulier :

- Risques liés à la concurrence et à une nouvelle innovation technologique

Les concurrents sont plus ou moins visibles selon les activités du Groupe. La force du Groupe est fondée sur sa capacité à innover, à maintenir la qualité reconnue de ses produits, à satisfaire ses clients, à attirer des nouveaux clients et à les fidéliser. La participation à de nombreux groupements professionnels et aux salons permet de connaître la concurrence et d'avoir une bonne appréhension des tendances du marché.

Par ailleurs, le Groupe mène en continu des actions en interne pour développer de nouveaux produits.

- Risques juridiques

A notre connaissance, il n'existe pas, en dehors des litiges ayant fait l'objet de provisions dans les comptes, de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine du Groupe. Toutefois, les risques juridiques existent dans différents domaines (droit social, droit des contrats, droit des sociétés, etc.) et concernent le Groupe au même titre que toute autre société.

La principale mesure prise afin de limiter les divers risques de nature juridique est le recours systématique aux conseils d'un avocat dès que l'enjeu le nécessite.

- Risques liés aux questions de sécurité et d'environnement

Chacune des deux principales sociétés du Groupe a un responsable en charge de ces problématiques. Des plans d'actions (mise en conformité, nouvelles autorisations, programme de sensibilisation des salariés...) ont été déterminés aussi bien sur les questions de sécurité que d'environnement. Le responsable gère également les relations avec les instances de contrôle.

En ce qui concerne la sécurité des bâtiments, des actions ont été menées ou sont encore prévues pour limiter les risques d'intrusion et d'incendie sur l'ensemble des sites.

La filiale Demarle a mis en service un incinérateur en février 2006.

- Risque « hommes-clé »

La taille de notre Groupe peut engendrer ce type de risque. Néanmoins des orientations ont été prises depuis plusieurs années pour limiter ce risque ; chaque responsable opérationnel est autonome dans sa fonction dans la limite des missions qui lui ont été confiées et sous la supervision des Directions Générales des sociétés.

2.4.4 Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable de la société

Les procédures comptables répondent aux objectifs majeurs d'exhaustivité, d'existence, de correcte évaluation et de conformité de l'enregistrement des transactions aux règles locales et réglementations. L'élaboration de l'information financière et comptable du Groupe est assurée par le Directeur Administratif et Financier et son adjoint.

La comptabilité est tenue sous Adonix 3 pour la branche SASA et Navision pour la branche Demarle.

SASA INDUSTRIE, en tant qu'holding, a mis en place des mesures visant à fiabiliser le processus de production des comptes consolidés du Groupe :

- La consolidation est réalisée sous le logiciel Reflex, avec l'assistance d'un cabinet extérieur,
- Les comptes consolidés et les états financiers du Groupe et de ses filiales font l'objet d'un audit au 31 décembre et d'une revue intermédiaire au 30 juin par les commissaires aux comptes ;
- Les flux intercompagnies sont réconciliés à la fin de chaque semestre ;
- Une liasse de consolidation au format Excel est envoyée deux fois par an à chaque filiale et les données comptables sont reprises dans le logiciel Reflex par transfert informatique de données dans la plupart des cas ;
- La comptabilité des filiales est tenue, selon la taille de chaque société, soit en interne par un chef comptable, soit en externe par un cabinet comptable.

Faisant suite au passage aux normes comptables internationales (« IFRS »), notre groupe a mis en place des comptes de résultat par activité et par zone géographique. Une évaluation des ensembles immobiliers du groupe a été réalisée le Cabinet Galtier.

2.5 Plan d'amélioration continue

Faisant suite au déploiement de l'ERP Adonix 3 chez SASA, la société a continué à renforcer son dispositif de contrôle notamment au niveau des inventaires tournants et du suivi de production.

D'une manière générale, l'amélioration des processus demeure l'un des objectifs constants du Groupe. Cette démarche s'appuie sur les compétences et l'implication de l'ensemble des collaborateurs.

Messieurs les Commissaires aux Comptes vous feront part de leurs observations sur la fraction de la partie du présent rapport ayant trait aux procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.